



## Démarches à effectuer pour faire une mise sous tutelle

Par **BAZILLE**, le **08/04/2010** à **20:50**

Quelles sont les démarches à effectuer et à qui doit-on s'adresser pour faire une mise sous tutelle d'une personne âgée

Par **dobaimmo**, le **10/04/2010** à **18:31**

Bonjour

toutes les personnes âgées n'ont pas besoin d'une mesure de protection : il faut une altération des facultés physiques ou mentales.

il faut déposer une requête auprès du juge des tutelles du ressort du domicile de la personne, accompagnée à peine de nullité, d'un certificat médical d'un médecin expert (médecin expert sur liste établie par le procureur de la république)

cordialement